

Image not found or type unknown



Indemnités de restauration fonction publique hospitalière

Par **djaidiou**, le **19/11/2010** à **15:10**

Bonjour, rn infirmier en hospitalisation à domicile, donc en perpétuel déplacement, en résidence administrative à 25 km de mon Hôpital de référence et donc de ses lieux de restauration collective aux conditions avantageuses, sans organisation de moyens de substitution (convention avec un restaurant, tickets restaurants, indemnités de repas au départ mais interrompues subitement sans préavis...), puis-je prétendre à une quelconque prestation compensatoire, ou à la remise en place des indemnités de repas touchées pendant un temps? Si oui, à quel titre ? (parité avec le reste du personnel hospitalier, etc...) en se basant sur quels textes ? Avec quel recours ? Merci Mr BERNADIOU